
Nombre de conseillers : 15 L'an deux mille vingt-six,
En exercice : 15 le lundi 24 août à 18h00
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPSAC,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Présents : 15 sous la Présidence d'Émeline GIAMBELLUCO, Maire.

Votants : 15 Date de convocation du Conseil Municipal : 18/08/2026

Pouvoir : Présents : Émeline GIAMBELLUCO, Charles WACHENHEIM, Sophie LE GAL,
Alain LACAUD, Carine LEBouc, Jean-Louis MERLE, Elodie BOURDOU, Jérôme FREDON,
Christelle CHABROL, Christian PROVILLE, Isabelle LATHIERE, Yannick LONGERAS, Esther
MARIS, Alain DUTHIER, Christelle RAMA

Pour : 15 Absents : /
Contre : Pouvoir : /
Abstention : Secrétaire de séance : Charles WACHENHEIM

**2026-044 Demande de subvention au titre des CTD pour rénovation des vitraux de
l'église de la Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste**

Madame le Maire représente à l'Assemblée le projet suivant :

- Rénovation des vitraux de l'église de la Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste

Le montant total du devis s'élève à **21 758,86 € HT**, l'entreprise n'étant pas soumise à la TVA, soit un montant de **21 758,86 € TTC**.

Madame le Maire rappelle l'historique de ces vitraux de l'église de la Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste qui ont été réalisés en 1978 par Odette Lejeune, plus connue sous le pseudonyme de Vivian Oël, qui constituent, par leur originalité et leur rareté, un élément participant à l'identité et à la qualité architecturale de l'édifice.

Ces vitraux présentent aujourd'hui des signes de vieillissement et de vétusté nécessitant une intervention afin d'assurer leur conservation et leur pérennité.

Comme indiqué dans le devis, l'état de certains éléments justifie notamment des opérations de nettoyage, de réparation des pièces de verre cassées, de remise en plomb, de reprise des soudures et des attaches, ainsi que la restauration et la protection des armatures. Certaines verrières nécessitent également une dépose afin de permettre leur restauration en atelier, ainsi que la mise en place de protections provisoires pendant la durée des travaux.

Sans intervention, la dégradation progressive des différents composants des vitraux est susceptible d'altérer leur conservation et leur maintien dans de bonnes conditions. C'est pourquoi la commune souhaite engager une opération de restauration permettant de préserver durablement ces éléments du patrimoine de l'église, tout en maintenant leur fonction et leur aspect d'origine.

Elle propose au Conseil Municipal de solliciter une aide auprès du Conseil départemental au titre des C.T.D.

Madame le Maire ajoute que si les travaux devaient être faits dans le courant de l'automne, une autorisation avant l'octroi de la subvention sera demandée au Président du Conseil

départemental, compte tenu du dépôt du dossier de demande de subvention uniquement en 2027.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité :

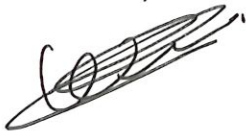
- **De solliciter** une aide au titre des C.T.D au titre de la restauration du petit patrimoine afin d'aider au financement de cette opération.

Ainsi dit et délibéré le jour, mois, et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
En Mairie le 7 septembre 2026

Certifiée exécutoire le : 7 septembre 2026

Publié ou notifié le : 7 septembre 2026

Le secrétaire de séance,



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication ou notification.

Le Maire, Émeline GIAMBELLUCO

